

Nomination
d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de vice-président-e
de la commission cohésion sociale en remplacement de
Mme Jacqueline Nyake démissionnaire

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe l'Alternative ;
- Attendu qu'il convient de nommer un-e vice-président-e pour la commission cohésion sociale pour remplacer Mme Jacqueline Nyake, vice-présidente démissionnaire ;

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer un-une conseiller-ère municipal-e pour siéger en tant que vice-président-e de la commission cohésion sociale en remplacement de Mme Jacqueline Nyake, démissionnaire.

Thônex, le 12 février 2025- JN/ck
11/02/2025



(DM-25-57)-cm-